

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 24 mars 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CAUBIOS-LOOS se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Bernard LAYRE, Maire.

**Étaient présents** : Mmes ARNAUDET Virginie, DESCHASEAUX Brigitte LALANDE Ludivine, CAMLONG Sabine, GIRAUD Hélène, BELTRAN Sabine, LAFOURCADE Marie-Hélène

MM LAYRE Bernard, BRUNET Gilles, LESQUIBE Sébastien, EMPEYROU-ARRUHAT François, LEAL Agostinho, PÉRÉ Fabien, JOUBERT Patrick

**Absents excusés** : M. CASTAING Éric

**Secrétaire de Séance** : Brigitte DESCHASEAUX

### Modalités de cession SAS LES LUYCIOLES / LOUS MAINATS – Accord et cession du bail

- *Vu le bail initial daté du 20 décembre 2019,*
- *Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,*
- *Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales,*
  
- Considérant que la société LES LUYCIOLES a été placée en liquidation judiciaire selon jugement du tribunal de commerce de Pau daté du 21 mars 2023.
  
- Considérant que la société LOUS MAINATS a présenté une offre de reprise du fonds de commerce englobant le bail professionnel existant.
  
- Considérant l'intérêt général majeur qui résulte de l'existence sur le territoire communal d'une offre de garde d'enfants professionnelle.
  
- Considérant qu'en raison de son expérience et du nombre d'établissements déjà exploités, la société LOUS MAINATS présente toutes les garanties nécessaires à la bonne exploitation de cette activité.
  
- Considérant la nécessité de ne pas interrompre l'accueil des enfants.

**Le Conseil Municipal**

Envoyé en préfecture le 04/04/2023  
Reçu en préfecture le 04/04/2023  
Publié le  
ID : 064-216401836-20230324-2023\_03\_24-DE



➤ **DÉCIDE de :**

1. autoriser la cession du fonds de commerce de la Société LES LUYCIOLES à la société LOUS MAINATS société par actions simplifiée au capital de 1.000 € sise 3, rue Crouzet, 64121 SERRES-CASTETS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 890 436 991, prise en la personne de sa présidente, Madame Prescilla LAFFITTE épouse LAMAZOU ;
2. en tant que de besoin, renoncer à toute action que la commune pourrait envisager et qui tendrait à remettre en cause le transfert du contrat relatif à l'occupation du local donné à bail ;
3. accorder à la société LOUS MAINATS une franchise de loyer jusqu'au 31 juillet 2023 ;
4. autoriser Monsieur le Maire (ou tout adjoint qui se substituerait) à signer un avenant avec la société LOUS MAINATS et, le cas échéant, à exprimer son accord à la cession du fonds de commerce englobant une cession du contrat de bail professionnel existant.

**Bernard LAYRE**  
Maire

